

Paris, le 16 février 2020

Projet de loi sur le séparatisme : pourquoi j'ai voté contre

A la tribune de l'Assemblée nationale, le 2 février, je m'étais exprimée sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République. Je dénonçais **un texte mal travaillé et qui ne répondait pas aux objectifs annoncés**.

Alors qu'il a fallu deux ans de travail pour écrire la loi du 9 décembre 1905, une des plus grandes lois de la République, l'Assemblée nationale l'a réécrit lors d'un examen express : moins de deux mois, usant d'une procédure limitant les prises de parole des parlementaires.

Le texte soumis par le Gouvernement propose des évolutions nécessaires, comme l'autonomie financière des cultes ou le contrôle des fonds étrangers. Mais, dans le même temps, il touche à des libertés fondamentales : liberté associative, liberté d'instruction. Des dispositions concernant les certificats de virginité ou la polygamie risquent de fragiliser encore plus certaines femmes, et surtout tout cela manque la cible et les objectifs du texte : rassembler autour des principes républicains et lutter contre l'islamisme politique.

En 1905, dans une société minée par les divisions entre les religions, où l'Eglise catholique et les laïques s'affrontaient au coeur même de nos institutions, la liberté fut la condition du rassemblement et de la réconciliation de la nation française. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat est une loi de liberté.

Plus d'un siècle plus tard, alors que les priorités ne sont plus là et qu'il faut agir contre la crise sanitaire, économique et sociale, le Gouvernement entend **transformer cette loi de liberté en loi de contrôle : contrôle de toutes les associations, contrôle de tous les cultes, contrôle de toutes les familles**.

Attachée à défendre nos libertés fondamentales, **j'ai donc voté contre le projet de loi sur le séparatisme**. Les meilleurs outils pour lutter contre le repli identitaire sont des politiques publiques fortes en faveur de l'émancipation individuelle et de la mixité sociale : c'est à cela que nous devons répondre.

Delphine BAGARRY

Députée des Alpes de Haute-Provence